

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Commune de VILLARD-SUR-DORON</b><br/><b>Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2008 à 20 heures</b></p> |
|--|

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Jean-Paul HENRIOUX, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA, Patricia PALLUEL-BLANC, Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

**Absente :** Mme Dominique REGE-METRAL (pouvoir à Mme PALLUEL BLANC Patricia)  
Arrivée en cours de séance à 21 h 24

**Secrétaire de Séance :** Jean-Paul HENRIOUX

**Remarques sur le compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2008**

Emmanuel HUGUET donne lecture du procès verbal d'installation du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, celui-ci est approuvé et signé par l'ensemble du Conseil municipal

**Point n°1 – Élections des trois adjoints au maire**

Sur proposition d'Emmanuel HUGUET sont élus :

- 2<sup>ème</sup> adjointe Patricia PALLUEL-BLANC : 14 voix

-3<sup>ème</sup> adjoint Jean- Paul HENRIOUX : 14 voix

-4<sup>ème</sup> adjointe Dominique REGE METRAL : 15 voix

Aucun autre conseiller municipal n'a fait acte de candidature.

**- Désignation d'un conseiller délégué**

Emmanuel HUGUET précise que la désignation d'un conseiller délégué relève d'un arrêté municipal, il informe le conseil qu'il a nommé à ce poste Patrick BONNEFOY en lui déléguant le suivi des associations communales et intercommunales ainsi que les affaires concernant le tourisme.

**- Délégation de fonctions aux adjoints**

Conformément à l'article L 2122-18 DU CGCT, les délégations de fonctions aux adjoints relèvent également d'arrêtés municipaux.

Emmanuel HUGUET précise les délégations données aux adjoints.

|               |                        |  |
|---------------|------------------------|--|
| 1er adjoint   | Bruno MEILLEUR         | Travaux – service technique - forêt                                  |
| 2ème adjointe | Patricia PALLUEL-BLANC | Communication  |
| 3ème adjoint  | Jean-Paul HENRIOUX     | Urbanisme – finances – suivi dossier AEP                             |
| 4ème adjointe | Dominique REGE-METRAL  | Social – École – culture – animation et cadre de vie dans le village |

**Point n° 2 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil municipal délègue à Emmanuel HUGUET les compétences prévues aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Point n° 3 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué**

Conformément à l'article L 2123- 20 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'indemnités de fonctions au Maire, aux adjoints et au conseiller délégué tout en respectant le plafond prévu en fonction de la strate démographique de la commune.

La répartition est la suivante :

Le Maire 31 % de l'IB 1015, le 1<sup>er</sup> adjoint 8,25 % de l'IB 1015 à compter du 21/03/2008

Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> adjoints et le conseiller délégué 6,18 % de l'IB 1015 à compter du 04/04/2008.

Par ailleurs, Emmanuel HUGUET informe le conseil municipal que les frais de déplacement des conseillers municipaux peuvent être remboursés sous certaines conditions. Une note de procédure sera transmise.

#### Point n° 4 – compositions des Commissions

Sur proposition d'Emmanuel HUGUET, le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition des commissions suivantes, sachant que le maire est membre de droit de toutes les commissions:

| Commissions   | Membres   |   |
|---|---|---|
| Appel d'Offres<br>(Président : Emmanuel HUGUET<br>3 titulaires – 3 suppléants)                            | Bruno MEILLEUR<br>Jean-Paul HENRIOUX<br>Christelle PERSONNAZ                                    | <i>Jean-François DUGIT GROS</i><br><i>Cédric MEILLEUR</i><br><i>André PALLA</i> |
| Travaux   | Bruno MEILLEUR<br>Jean-Paul HENRIOUX<br>Patrick BONNEFOY  | Jean-François DUGIT GROS<br>Cédric MEILLEUR<br>André PALLA                      |
| Urbanisme   | Jean-Paul HENRIOUX<br>Jean-François DUGIT GROS<br>Cédric MEILLEUR                               | Denis ROUX<br>André PALLA<br>Christelle PERSONNAZ                               |
| Environnement – agriculture – forêt – pâturages<br>communaux randonnées – mise ne valeur du<br>patrimoine | Bruno MEILLEUR<br>Dominique REGE METRAL<br>Hélène DURAND  | Carine MEILLEUR<br>Cédric MEILLEUR<br>Denis ROUX                                |
| Communication   | Patricia PALLUEL BLANC<br>Dominique REGE METRAL<br>Xavier HERPIN                                | Carine MEILLEUR<br>Karine MEILLEUR<br>Denis ROUX                                |
| Aménagement de Bisanne 1500   | Bruno MEILLEUR<br>Patricia PALLUEL BLANC<br>Patrick BONNEFOY                                    | Jean-François DUGIT GROS<br>André PALLA<br>Christelle PERSONNAZ                 |
| Aménagement du village – logements  | Dominique REGE METRAL<br>Jean-François DUGIT GROS<br>Hélène DURAND                              | Xavier HERPIN<br>Carine MEILLEUR<br>André PALLA                                 |
| Finances  | Jean-Paul HENRIOUX<br>Xavier HERPIN<br>Denis ROUX   |   |
| Vie sociale – culture – sport   | Patricia PALLUEL BLANC<br>Dominique REGE METRAL<br>Patrick BONNEFOY<br>Jean-François DUGIT GROS | Hélène DURAND<br>Carine MEILLEUR<br>Karine MEILLEUR                             |

**La commission de révision des listes électorales**, composée de 3 membres, le maire ou son représentant et deux personnes désignées, sur proposition du Maire, par le Sous Préfet et par le Président du Tribunal de Grande Instance. La désignation des personnes proposées sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**La commission communale des impôts directs**, présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par le Directeur des Services fiscaux à partir d'une liste de 24 noms dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste doit être représentative de l'ensemble des contribuables, un appel à candidature rappelant les principes de cette représentativité sera affiché en mairie et soumise au prochain conseil municipal.

#### **Point n° 4 bis – Élection des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

En application des Articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu Mmes Patricia PALLUEL-BLANC, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR et Christelle PERSONNAZ membres du conseil d'administration du CCAS.

#### **Points n° 5 – Élections des délégués intercommunaux**

##### **- Communauté de communes du Beaufortain**

Par 14 voix et 1 bulletin blanc à chaque tour de scrutin, sont élus :

| <b>Titulaires</b>                                      | <b>Suppléants</b>                                  |
|--|--|
| Emmanuel HUGUET<br>Jean-Paul HENRIOUX<br>Xavier HERPIN | Bruno MEILLEUR<br>Hélène DURAND<br>Carine MEILLEUR |

##### **- SIVOM des Saisies**

Les nouveaux statuts ne pouvant pas encore être appliqués, il y a lieu d'élire 3 délégués.  
Par 14 voix et 1 bulletin blanc à chaque tour de scrutin, sont élus :

- Emmanuel HUGUET
- Patrick BONNEFOY
- Cédric MEILLEUR

##### **- Alysère et SIVU SCOT**

Par 14 voix et 1 bulletin blanc à chaque tour de scrutin sont élus

| <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b>   |
|--|---|
| Emmanuel HUGUET<br>Bruno MEILLEUR<br>Dominique REGE METRAL | Jean-Paul HENRIOUX<br>Jean-François DUGIT-GROS<br>Cédric MEILLEUR |

##### **- Régie des Saisies**

Par 14 voix et 1 abstention sont élus délégués :

- Patrick BONNEFOY
- Cédric MEILLEUR

M. Jean-Noël BERTHOD est désigné membre coopté par M. le Maire

- Délégué à la Maison du Beaufortain

A l'unanimité Hélène DURAND est déléguée à la Maison du Beaufortain

- Délégué à l'Association Beaufortaine du Bois

A l'unanimité Bruno MEILLEUR est délégué à l'Association Beaufortaine du Bois

- Délégué au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

A l'unanimité Patricia PALLUEL-BLANC est déléguée au CNAS.

*Mme Dominique REGE METRAL arrive en séance à 21 h 24.*

#### **Point n° 6 – Vote des budgets primitifs et des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes directes locales.**

##### **- Budget principal M14**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget principal M 14 équilibré en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 348 062,75 €

Investissement : 2 232 365,44 €

Un certain nombre de travaux restent à définir par la commission chargée de ce domaine.

- **Budget de l'eau M 49**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget de l'eau équilibré en dépenses et recettes :

Exploitation : 122 299,16 €  
Investissements : 725 454,00 €

- **Budget du CCAS**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget du CCAS équilibré en dépenses et recettes à 575,00 €

- Vote des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes directes locales.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux 2007 des quatre taxes directes locales qui s'établissent ainsi :

- taxe d'habitation : 9,31 %  
- taxe foncière (bâti) 13,95 %  
- taxe foncière (non bâti) 99,00 %  
- taxe professionnelle 18,92 %

**Point n° 7 – avenant au contrat de coordination sécurité santé conclu avec le bureau VERITAS.**

A l'unanimité le Conseil approuve l'avenant au contrat de coordination sécurité santé du Bureau VERITAS, sachant qu'il s'agit d'une prolongation de la mission jusqu'en mai 2008 du fait du retard pris dans la réalisation de cette opération et que le montant de cet avenant est de 1 500,00 € HT.

**Point n° 8 – Restauration du retable « la déploration du Christ »**

A l'unanimité, le Conseil municipal s'engage à réaliser la restauration du retable central de l'église Saint Pierre. Le montant de cette rénovation s'élève à 17 700,80 € TTC, la commune pourra bénéficier de subvention de la DRAC et du Conseil Général pour un montant respectif de 2 960 € et de 5 328 €. Il faut également rappeler que le comité paroissial a offert une subvention totale de 10 000 € pour la restauration des trois retables.

**Point n° 9 – Adduction d'eau potable – déplacement de la conduite dans le secteur des Drabons.**

Emmanuel HUGUET informe le Conseil municipal que la construction de deux chalets aux Drabons nécessite le déplacement de la conduite d'eau posée il y a 40 ans, (du fait de l'absence de convention avec les propriétaires de la parcelle concernée la commune est tenue de prendre en charge ce déplacement).

Les travaux de déviation pourraient être réalisés à un moindre coût, toutefois il convient de prendre en considération plusieurs contraintes :

- il y a de fréquentes ruptures dues au vieillissement des canalisations et aux mouvements de terrains,
- le secteur des Drabons est appelé à se développer rapidement suite au classement des parcelles dans le PLU.

Bruno MEILLEUR explique au Conseil municipal les travaux prévus aux Rosières :

- connexion des captages du Nant Verger, de la Grande Grange, des Rosières et du Planay, retour des trop plein vers la station de pompage des Drabons
- extension du réseau d'eau potable au secteur des Granges

En tenant compte de la nécessité de réaliser les travaux des Drabons en 2008, les travaux prévus sur le secteur des Granges seraient ajournés, d'autant que le recensement des pétitionnaires susceptibles de se raccorder doit être étudié avec soin car le coût des raccordements sera certainement élevé.

Emmanuel HUGUET propose que la commission travaux examine cette question et que la décision d'engager une consultation soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Rallye Mont Blanc Historique le 31 mai 2008 sur « route fermée » évoluera sur la RD 123 et route des Lanches

Le Conseil municipal, compte tenu du revêtement de la route des Lanches ne permettra pas le passage du Rallye sur cette voie. Un courrier sera adressé à l'organisateur en lui demandant de modifier l'itinéraire.

- Randonnée du Club Alfa Roméo de France les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008.

L'itinéraire de cette randonnée n'est pas clairement défini. En raison de l'accueil du rallye Mont Blanc historique un avis négatif est donné pour cette manifestation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 mai 2008 à 20 h 00.

Le Maire,  
Emmanuel HUGUET